

La demande de passeport et son renouvellement doivent désormais se faire auprès de la mairie de Mont-Louis.

Bd VAUBAN ; 66210 Mont-Louis – 04.68.04.21.97



Le passeport permet de voyager à l'étranger, notamment dans les pays qui exigent des visas. Depuis le 31 mars 2009, toute demande de passeport déposée en mairie donne lieu à l'obtention d'un passeport biométrique.

Lors du dépôt de la demande de passeport, il est procédé au recueil de l'image numérisée du visage et des empreintes digitales de 8 doigts du demandeur (les empreintes des enfants de moins de 6 ans ne sont pas recueillies).

Vous devez apporter :

- Deux photos d'identité, de préférence en couleur avec un fond clair.
- Un justificatif d'état civil, c'est-à-dire, un extrait de votre acte de naissance ou le livret de famille des parents et votre livret de famille tenu à jour.
- Un justificatif de nationalité française.
- 86 € de timbres fiscaux pour les adultes ou 89 euros si vous faites les photos en mairie (valable 10 ans). 17€ pour les 0-14 ans ou 20 euros avec photos en mairie (valable 5 ans). 42 euros pour les 15 – 18 ans ou 45 euros avec les photos.
- Un justificatif de domicile. Pour une personne majeure vivant chez les parents, il faut une attestation sur l'honneur écrite et la carte d'identité de l'un des parents.

Si vous êtes né(e) en France de parents étrangers, faites une demande de certificat de nationalité française au tribunal de Dunkerque.

Si vous êtes né(e) en France et que l'un des parents est français, il faut la photocopie de la carte d'identité du parent français.

Si vous êtes né à l'étranger et devenu français : Demander un acte de naissance au Ministère des Affaires Étrangères.

Adresse : Ministère des Affaires Étrangères - Service central de l'État-civil

11 rue Maison Blanche 44941 Nantes Cedex 9

Tél. : 02.51.77.30.30

Pour toutes informations complémentaires, veuillez vous renseigner auprès de l'accueil de la Mairie.

Renouvellement

Pièces à fournir : pièces listées ci-dessus à l'exception de l'acte de naissance et du document prouvant la nationalité.

Perte ou vol

Pièces à fournir : pièces listées ci-dessus à l'exception de l'acte de naissance et du document prouvant la nationalité.

Contact : Mme ROSSELL Sabine – Accueil de la mairie